



## Protocole de 1978 relatif à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, du 17 février 1978

RS 0.814.288.2; RO 1988 1652

### Champ d'application le 19 janvier 2017 du protocole de 1978 et de la convention de 1973 amendée par ce protocole, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Afrique du Sud <sup>a b</sup>	28 novembre 1984 A	28 février 1985
Brunéi <sup>b c</sup>	23 octobre 1986 A	23 janvier 1987
Canada* <sup>a b</sup>	16 novembre 1992 A	16 février 1993
Djibouti <sup>a</sup>	1 <sup>er</sup> mars 1990 A	1 <sup>er</sup> juin 1990
Fidji <sup>d</sup>	8 mars 2016 A	8 juin 2016
Guinée-Bissau <sup>e</sup>	24 octobre 2016 A	24 janvier 2017
Indonésie* <sup>a</sup>	21 octobre 1986 A	21 janvier 1987
Israël <sup>c b f</sup>	31 août 1983 A	2 octobre 1983
Myanmar <sup>a b</sup>	4 mai 1988 A	4 août 1988
Nioué <sup>a</sup>	27 juin 2012 A	27 septembre 2012
Palaos <sup>a</sup>	29 septembre 2011 A	29 décembre 2011
Pays-Bas		
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) <sup>a</sup>	30 juin 1983	2 octobre 1983
Royaume-Uni		
Ile de Man <sup>g h</sup>	2 avril 1986	1 <sup>er</sup> juillet 1986
Jersey <sup>i</sup>	30 décembre 2012	30 décembre 2012
Soudan <sup>a</sup>	21 janvier 2015 A	21 avril 2015

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 2005 1665, 2007 5199, 2009 619 et 2011 3557.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur		
Turquie <sup>a b j</sup>	10 octobre	1990 A	10 janvier	1991
Vietnam <sup>a b</sup>	29 mai	1991 A	29 août	1991

## \* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet l'Organisation maritime internationale (OMI): [www.imo.org/](http://www.imo.org/) ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

- a Cet Etat a accepté les annexes III, IV et V de la convention.
- b Publication afin de signaler un changement concernant l'application des annexes I à V à la convention.
- c Cet Etat a accepté les annexes III et V de la convention.
- d Cet Etat a accepté les annexes IV et V de la convention.
- e Cet Etat partie a accepté les annexes I, II, III, IV et V de la convention.
- f Cet Etat n'a pas accepté l'annexe IV de la convention.
- g Les annexes I, II, III et V de la convention sont applicables également à l'île de Man.
- h L'annexe IV à la convention s'applique à l'île de Man dès le 13 février 2012.
- i Les annexes I et II s'appliquent au Bailiwick de Jersey.
- j Cet Etat a accepté l'annexe V de la convention.